



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts  
sur l'application des recommandations  
concernant le personnel enseignant  
(CEART)****Rapport intérimaire de la 8<sup>e</sup> session**

1. Le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) a tenu sa 8<sup>e</sup> session au siège de l'UNESCO à Paris du 15 au 19 septembre 2003. Lors de sa séance de clôture, il a adopté un rapport comportant quatre annexes. En raison de la nécessité d'achever la mise au point définitive du rapport et d'en assurer la traduction en espagnol, langue qui n'est pas une langue de travail du comité, ledit rapport sera soumis dans les trois langues à la 289<sup>e</sup> session (mars 2004) du Conseil d'administration. Il sera également soumis à la 168<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO, en mai 2004.
2. Un rapport intérimaire est soumis pour information; il résume les principaux résultats de la 8<sup>e</sup> session en ce qui concerne le suivi des deux recommandations internationales relatives aux enseignants: Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966, et Recommandation UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, 1997.

**Composition, ordre du jour et méthodes de travail**

3. Le Comité conjoint a accueilli deux nouveaux membres, dont un désigné par le Conseil d'administration à sa 284<sup>e</sup> session (juin 2002)<sup>1</sup> et s'est félicité des nombreuses contributions à ses travaux. Il a présenté ses condoléances à la famille et aux collègues de feu Séga Seck Fall (Sénégal), qui a été longtemps son président, et a élu de nouveaux membres du bureau, nommant pour la première fois une femme à sa présidence en la personne de M<sup>me</sup> Anne Lise Hostmark Tarrou (Norvège). Il a également adopté une nouvelle approche consistant à créer des groupes de travail pour examiner les questions de fond liées aux deux recommandations et a invité, comme il le fait traditionnellement, des

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> Lilia Garcia (Philippines), document GB.284/11.

partenaires du secteur de l'éducation, notamment des représentants des organisations internationales d'enseignants et de l'Organisation internationale des employeurs, à le tenir informé des principaux problèmes touchant la profession d'enseignant.

## **Principaux problèmes touchant la profession enseignante, suivi et promotion des recommandations de 1966 et 1997**

4. Le Comité conjoint a examiné un important volume d'informations et a adopté des conclusions et des recommandations sur les problèmes ci-après qui concernent les enseignants et la qualité de l'éducation dans les Etats Membres:

- *Emploi, conditions de formation et de perfectionnement:* Le plus grave problème auquel se heurte actuellement la profession est la pénurie d'enseignants qualifiés. L'augmentation de la demande due au fait que les pays se sont engagés à atteindre l'objectif de l'éducation pour tous, conjuguée au vieillissement du corps enseignant dans les pays développés, provoquera au cours des dix prochaines années un déficit d'au moins 10 millions d'enseignants. Il ne semble pas que l'on puisse parler d'une amélioration générale de la situation des enseignants et de leurs conditions d'emploi, surtout dans de nombreux pays en développement où le recrutement reste difficile. Une pratique pernicieuse s'est ainsi mise en place qui consiste à recruter des «enseignants bénévoles» insuffisamment formés ou à amputer les programmes. Cette évolution remet en cause le professionnalisme des enseignants. Pour s'attaquer à ces problèmes, il importe d'élaborer des programmes adaptés de formation continue et en cours d'emploi, d'établir des grilles salariales comparables à celles en usage dans d'autres professions exigeant des qualifications similaires, de planifier les recrutements pour éviter d'aggraver la «fuite des cerveaux» et de veiller à un équilibre acceptable entre hommes et femmes dans l'ensemble de la profession, en particulier au niveau des postes à responsabilités.
- *Le dialogue social dans l'éducation:* Le dialogue social dans l'éducation reste extrêmement fragile. Les enseignants et leurs organisations ne sont généralement pas consultés sur les grandes réformes, alors que la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous exige une collaboration étroite entre toutes les parties concernées. Un obstacle important est la réticence apparente des autorités publiques à engager des consultations et des négociations constructives avec les organisations d'enseignants dans un contexte de ressources budgétaires limitées. Il subsiste un important décalage entre la ratification des normes internationales du travail et la pratique effective au niveau national. Des progrès ont été enregistrés ces dernières années dans des régions telles que l'Amérique latine et l'Europe centrale et orientale, les avancées de la démocratie ayant entraîné une amélioration du climat général et la pérennisation des mécanismes de dialogue social. Le Comité conjoint a cité en exemple un certain nombre de «bonnes pratiques» mises en œuvre en Afrique, en Amérique latine et dans des pays d'Europe, qui pourraient être étendues à d'autres pays. Des recommandations ont été formulées en ce qui concerne la mise en place systématique de mécanismes efficaces de dialogue social dans tous les Etats Membres, le recours accru au dialogue social au niveau international, notamment au niveau des procédures décisionnelles des institutions financières internationales, et l'assistance que l'OIT et l'UNESCO pourraient fournir pour renforcer les capacités de dialogue entre les autorités responsables de l'enseignement et les organisations d'enseignants.

- *Formation des enseignants*: Si les informations disponibles montrent que des progrès ont été réalisés dans certains domaines tels que l'acquisition de qualifications tertiaires par les nouveaux enseignants dans un nombre croissant de pays, la question de la qualification des enseignants reste un sujet de préoccupation dans beaucoup de pays en développement.
- *Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et la formation*: Les enseignants sont un maillon clé dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Il est indispensable qu'ils disposent de suffisamment de temps pour se former dans ce domaine et intégrer ces technologies dans leur pratique professionnelle, et le dialogue social revêt à cet égard une importance capitale.
- *Le VIH/SIDA et l'éducation pour tous*: Les répercussions du VIH/SIDA sur l'enseignement et l'éducation sont de plus en plus désastreuses: multiplication du nombre d'orphelins, décès et absentéisme des professeurs, appauvrissement des familles et des communautés qui financent normalement les écoles. L'OIT et l'UNESCO devraient collaborer à la diffusion et à la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.
- *Enseignement supérieur*: La sécurité de l'emploi (ou son équivalent fonctionnel) est une pratique courante dans de nombreux pays, mais le recours croissant à l'emploi à temps partiel et à l'emploi temporaire constitue une menace à la qualité de l'éducation et à la liberté académique dans l'enseignement supérieur.

## Allégations des organisations d'enseignants

5. Conformément à son mandat et à ses procédures, le Comité conjoint a examiné un certain nombre d'allégations soumises par des organisations nationales et internationales d'enseignants concernant le non-respect des dispositions des recommandations de la part des gouvernements. Pour que les conclusions et les recommandations parviennent en temps utile aux gouvernements et aux organisations d'enseignants concernés, l'annexe du rapport du comité conjoint, dans lequel celui-ci examine ces allégations, est soumise pour examen à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail (Commission LILS) lors de la présente session, conformément à la pratique suivie par le passé<sup>2</sup>.

Genève, le 10 octobre 2003.

<sup>2</sup> Document GB.288/LILS/10.